

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 22 mai 2026	N° 2026-155

Convocation du 15 mai 2026

Aujourd'hui vendredi 22 mai 2026 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Thomas CAZENAVE, Président

ETAIENT PRESENTS :

Mme Daphné ALATERNE, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Ariane ARY, M. Jean-Charles ASTIER, M. Christian BAGATE, M. Quentin BELAUBRE, Mme Isabelle BERRIÉ, Mme Nathalie BOIS HUYGHE, Mme Christine BOST, Mme Isabelle BOUDINEAU, M. Jimmy BOURLIEUX, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, M. Eric CABRILLAT, M. Gerald CARMONA, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, Mme Chantal CHABBAT, Mme Jacqueline CHADEBOST, M. Gérard CHAUSSET, Mme Anne-Laure CHAZEAU, Mme Camille CHOPLIN, M. Jean Francois CLEDEL, Mme Christelle COTTON, Mme Laure CURVALE, Mme Florence DAMET, M. Stéphane DELPEYRAT-VINCENT, Mme Cécile DESJAMBES, M. Gilbert DODOGARAY, M. Christophe DUPRAT, M. Jean-François EGRON, M. Olivier ESCOTS, Mme Catherine FABRE, Mme Anne FAHMY, Mme Vanessa FERGEAU-RENAUX, Mme Véronique FERREIRA, M. Maël FETOUH, Mme Hélène FLORIAN, Mme Sophie GAUDRU, M. Frédéric GIRO, M. Mathieu HAZOUARD, M. Marc KLEINHENTZ, M. Michel LABARDIN, Mme Nathalie LACUEY, M. Marc LAFOSSE, M. Henri LAGARRIGUE, M. Gwénaél LAMARQUE, M. Jérôme LAMBERT, M. Johnny LEBEAUPIN, Mme Anne LEPINE, M. Mayeul L HUILIER, Mme Zeineb LOUNICI, M. Stéphane MARI, M. Jean-Claude MARSAULT, Mme Alexandra MARTIN, M. Thierry MILLET, M. Bruno NAULEVADE, Mme Laurence NAVAILLES, M. Jeremy NICOL, M. Pierre De Gaétan N JIKAM, M. Taner OZKOSAR, M. Eric OZOUX, M. Luc PASCAL, Mme Pascale PAVONE, M. David PENNETIER, Mme Juliette PEREZ, M. Jérôme PEScina, M. Michel POIGNONEC, M. David POULAIN, M. Eric POUILLIAT, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, M. Philippe QUERTINMONT, Mme Valérie QUESADA, Mme Isabelle RAMI, M. Franck RAYNAL, M. Bastien RIVIERES, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Alexandre RUBIO, Mme Béatrice SABOURET, M. Sébastien SAINT-PASTEUR, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Boubacar SECK, Mme Alexandra SIARRI, M. Georges SIMON, M. Serge TURNERIE, M. Jean-Luc TRICHARD, M. Thierry TRIJOLET, M. Jean-Marie TROUCHE.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :

Mme Claudine BICHET à Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE

M. Ludovic BOUSQUET à M. Luc PASCAL

Mme Céline BOUTE à Mme Anne LEPINE

Mme Fatiha BOZDAG à M. Franck RAYNAL

M. Alain GARNIER à M. Clément ROSSIGNOL-PUECH

M. Yohann GIACOMETTI à M. Gwénaél LAMARQUE

Mme Yana LANGLOIS à Mme Laurence NAVAILLES

Mme Harmonie LECERF MEUNIER à Mme Camille CHOPLIN

M. Jacques MANGON à Mme Géraldine AMOUROUX

M. Stéphane PFEIFFER à M. Olivier CAZAUX

M. Benoît RAUTUREAU à M. Stéphane MARI

Mme Marie RECALDE à M. Gérard CHAUSSET


M. Fabien ROBERT à M. Johnny LEBEAUPIN

Mme Ariane VAN GHELUE à Mme Anne FAHMY

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

LA SEANCE EST OUVERTE

Accusé de réception en préfecture 033-243300316-20260522-lmc1117277-DE-1-1 Date de télétransmission : 29/05/2026 Date de réception préfecture : 29/05/2026 Publié : 29/05/2026
--

	Conseil du 22 mai 2026	<i>Délibération</i>
	Direction des Assemblées Métropolitaines	N° 2026-155

Désignations des représentants de Bordeaux Métropole au sein du Conseil d'Administration de la Régie de l'Eau Bordeaux Métropole - Décision - Désignation

Monsieur Thomas CAZENAVE présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Un certain nombre de services publics métropolitains sont gérés par l'intermédiaire de régies qui sont administrées selon leur nature juridique, soit par un Conseil d'Administration pour les régies dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière, soit par un Conseil d'exploitation pour les régies ne disposant que de la seule autonomie financière, selon les dispositions des articles L 2221-10, L 2221- 14, R 2221-2, et R2221-3 du Code général des collectivités locales (CGCT).

Il convient de procéder à la désignation de nouveaux représentants dans les instances de ces régies, car la durée de fonction de leurs membres ne peut excéder celle de leur mandat au sein du Conseil (article R 2221-4 du CGCT).

Le nombre des membres et la composition de ces instances varient selon les statuts propres à chacune de ces régies.

Ainsi, ont été désignés pour la **Régie de L'Eau Bordeaux Métropole**, 9 membres au conseil d'administration : JM. TROUCHE, Z. LOUNICI, J. PESCHINA, C. BAGATE, C. FABRE. M. POIGNONEC, S. TOURNERIE, J. PEREZ, A. LEPINE lors du conseil du 24 avril 2026.

En complément, il convient de désigner 2 membres représentant des associations d'usagers et environnementales, ainsi que 2 suppléants respectifs ou suppléantes respectives.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU le Code général des collectivités locales,

VU la délibération 2026/146 du 24 avril 2026

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de procéder à la désignation des nouveaux représentants des associations d'usagers et environnementales, ainsi que 2 suppléants respectifs ou suppléantes respectives de Bordeaux Métropole au sein du conseil d'administration de la régie de l'Eau de Bordeaux Métropole.

DECIDE

Article 1 : de procéder à l'unanimité à la désignation des représentants dans les organismes sans vote à bulletin secret.

Article 2 : de désigner pour représenter Bordeaux Métropole au sein du Conseil d'administration de la Régie de L'Eau Bordeaux Métropole :

2 membres titulaires représentant(e)s des associations d'usagers et environnementales :

- CLCV 33 : Maïté CAZAUX,
- UFC que CHOISIR : Miloud BELKHEIR,

2 suppléants respectifs ou suppléantes respectives :

- CLCV 33 : Danièle FINORE,
- UFC que CHOISIR : Candido GOMEZ

Article 3 : Toutes les délibérations antérieures portant sur la désignation des représentants de Bordeaux Métropole au sein des organismes ci-dessus mentionnés sont abrogées.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés – Désignations effectuées.

Abstention : Monsieur ESCOTS;

Ne prend pas part au vote : Monsieur ASTIER, Madame FAHMY, Madame VAN GHELUE

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 22 mai 2026

Par le/la secrétaire de séance,	Pour expédition conforme,
---------------------------------	---------------------------